

Notice concernant les formations FLE destinées aux doctorants

Qui peut s'y inscrire et comment procéder ?

- Les doctorants inscrits à UPC
- Les doctorants sous contrat avec UPC
- Les doctorants hors UPC

Attention : en fonction du statut indiqué ci-dessus, la procédure de candidature et la prise en charge est différente.

➤ **Doctorants inscrit à UPC (sans contrat) :**

Ces étudiants doivent déposer leur candidature auprès du pôle Collège des écoles doctorales et HDR (CED), via cette adresse : ced.formation.drive@u-paris.fr

Et via l'application Améthys : <https://amethis.app.u-pariscite.fr/amethis-client/home>

➤ **Doctorants sous contrat UPC :**

Ces étudiants sont de fait des personnels de l'université. Ils doivent donc candidater auprès de la DRHO à cette adresse : formation.parcourspro.drho@u-paris.fr

et via cette nouvelle application destinée à la formation des personnels : [Geforp](#)

➤ **Doctorants hors UPC (inscrits dans une autre université) :**

La formation FLE organisée par l'UFR EILA est semestrielle. Il est possible de suivre 22h ou 44h de cours.

Toutes les informations sont sur la page de l'UFR, à cette adresse :

<https://u-paris.fr/eila/fle/>

Ces formations sont payantes mais peuvent être pris en charge par les laboratoires, par exemple.

Les candidatures se font uniquement via le département de la formation continue et

professionnelle de l'UFR EILA, à cette adresse : fle.eila@u-paris.fr

et via cette application : <https://appt.parisdescartes.fr/cgi-bin/WebObjects/CanditOnline.woa>

S'il s'agit d'une université partenaire d'UPC : se renseigner auprès du Dpt de formation des doctorants : ced.formation.drive@u-paris.fr

Important :

Il n'est pas autorisé de se connecter et de s'inscrire directement sur la plateforme Moodle sans autorisation de l'un des départements ou services cités plus haut.

Cela crée des fausses inscriptions et nuit à l'étudiant qui ne dépend alors officiellement d'aucun des départements et services de formation. Il ne sera alors en aucun cas possible d'obtenir des résultats et attestations officielles.